

# VILLE DE METZ

---

# P LAN L OCAL D' U RBANISME

---

## P.A.D.D.

### Projet d'Aménagement et de développement durable

REVISIONS		MODIFICATIONS		MISES A JOUR		MISES EN COMPATIBILITE	
DCM	18/12/2008	DCM	24/09/2009	AM	21/04/2010	AP	17/05/2010
DCM	27/10/2011	DCM	26/11/2009	AM	20/01/2011		
DCM	27/10/2011	DCM	29/04/2010	AM	10/03/2011		
		DCM	28/10/2010	AM	01/09/2017		
		DCM	30/06/2011	AM	11/12/2018		
		DCM	26/04/2012	AM	06/02/2020		
		DCM	05/07/2012	AM	18/02/2021		
		DCM	26/09/2013	AM	06/05/2021		
		DCM	15/12/2016				
		DCM	06/07/2017				
		DBM	05/02/2018				
		DBM	15/10/2018				
		DBM	10/02/2020				
		DBM	31/05/2021				



# Avant-propos

*Il définit les objectifs du développement et de l'aménagement de la commune retenus par les élus locaux pour les années à venir.*

*C'est à partir de ces objectifs qu'a été établi le règlement du PLU, qui porte sur l'utilisation des sols et les principes de construction.*

*Comme l'ensemble du PLU, le PADD s'inscrit dans une perspective de développement durable, et répond à trois principes énoncés par la loi SRU :*

- *L'équilibre entre le renouvellement urbain, l'urbanisation nouvelle et la préservation des espaces naturels et des paysages ;*
- *La diversité des fonctions urbaines et la diversité sociale dans l'habitat ;*
- *Une utilisation économe des espaces naturels, urbains et périurbains, la maîtrise des déplacements, la préservation des ressources environnementales et patrimoniales et la prévention des risques.*

*Les orientations du PLU et du présent Projet d'Aménagement et de Développement durable sont une traduction concrète de la démarche AGENDA 21 menée par la Ville de METZ. Elles mettent en pratique les six grandes orientations stratégiques qui ont été retenues : lutter contre le réchauffement climatique, participer à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, améliorer l'environnement urbain et le cadre de vie, prendre en compte le développement durable dans le développement urbain et le développement économique, renforcer le lien social et les solidarités, faire de Metz une ville exemplaire.*

## Sommaire

### • INTRODUCTION

#### 1 • **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE METZ POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION**

- Appuyer le développement économique sur des projets phares et des technologies innovantes
- Soigner son image pour la mettre au service du développement économique :

#### 2 • **TENDRE VERS UN EQUILIBRE GLOBAL ENTRE DEMOGRAPHIE, EMPLOI ET UNE OFFRE DIVERSIFIEE EN LOGEMENTS, EN ACTIVITES ET EN EQUIPEMENTS PUBLICS.**

- Développer des réponses diversifiées pour satisfaire les besoins
- Favoriser le dynamisme démographique tout en tenant compte des tendances lourdes
- Développer des réponses diversifiées pour satisfaire les besoins importants en logements
- Adapter le niveau d'équipement et de services aux ambitions de la ville et aux nouveaux besoins de ses quartiers

#### 3 • **ORIENTER RESOLUMENT L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'ESPACE VERS LA QUALITE URBAINE, LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Programmer et mener les actions dans le souci d'une gestion économe de l'espace
- Préserver les espaces naturels en leur assurant une gestion pérenne
- Promouvoir une gestion durable des ressources et mieux intégrer les préoccupations de santé
- Maîtriser les déplacements, réorganiser le stationnement et procéder à l'intégration urbaine des infrastructures

# INTRODUCTION

## METZ SE REPOSITIONNE DANS L'EUROPE D'AUJOURD'HUI

Siège du Conseil Régional de Lorraine et ville centre de la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole (CA2M), qui rassemble 40 communes et 230 000 habitants, Metz est impliquée dans de nombreux partenariats. Animatrice du Quattropole, qui est une démarche de coopération transfrontalière, Metz est également partenaire de la Métropole Lorraine et du réseau de villes du Sillon Lorrain et membre du réseau de villes LELA+.

La situation géographique, proche des frontières et sur l'axe Mosellan avait fait de METZ une place forte stratégique. Aujourd'hui, cette même situation lui permet de valoriser sa position de principal carrefour lorrain des grandes voies d'échange d'Europe Continentale.

Carrefour physique, renforcé par la modernisation de ses infrastructures, mais également carrefour numérique qui bénéficiera pleinement des moyens de communication les plus performants au terme des efforts de développement des réseaux interconnectés du haut débit, Metz dispose de tous les atouts.

Son principal enjeu consiste à promouvoir son attractivité aux nouvelles échelles de l'économie. La position de Metz au coeur d'un système urbain dense, qu'il soit transfrontalier, régional ou d'agglomération, incite la Ville à consolider son attractivité par une démarche globale de révélation de sa personnalité et de transformation de son image.

Il lui faut pour cela mettre en valeur ses qualités fondamentales ainsi que son dynamisme, à travers une image empreinte de toute la modernité des actions qu'elle engage ou qu'elle suscite.

En étroite relation avec la desserte de la ville par le TGV, les opérations phare du Quartier de l'amphithéâtre et de l'Extension du Technopôle reflèteront cette image.

Ces grandes opérations seront soutenues par des d'actions importantes portant sur tout le territoire messin et visant à renforcer cette image de ville dynamique et soucieuse du cadre de vie des ses habitants. C'est pourquoi seront menées :

- la réalisation de nouveaux équipements métropolitains comme le Centre Pompidou Metz, la nouvelle Cité des Congrès, la salle des musiques actuelles ou la halle d'Athlétisme.
- La création de nouveaux espaces d'activités et d'habitat.
- la mise en valeur du patrimoine naturel et urbain, de la qualité architecturale et de celles des paysages dans tous les actes d'aménagement aux différentes échelles (plan de paysage, nouvelle délimitation du secteur sauvegardé, plan lumière, ravalement),
- la prise en compte du développement durable, de la haute qualité environnementale et plus globalement de la qualité de vie émanant de la qualité de la Ville.





## PLACER LE DYNAMISME ET LA QUALITÉ AU SERVICE D'UN FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'une des qualités de la Ville, dans son environnement régional et national, tient dans son dynamisme démographique et économique.

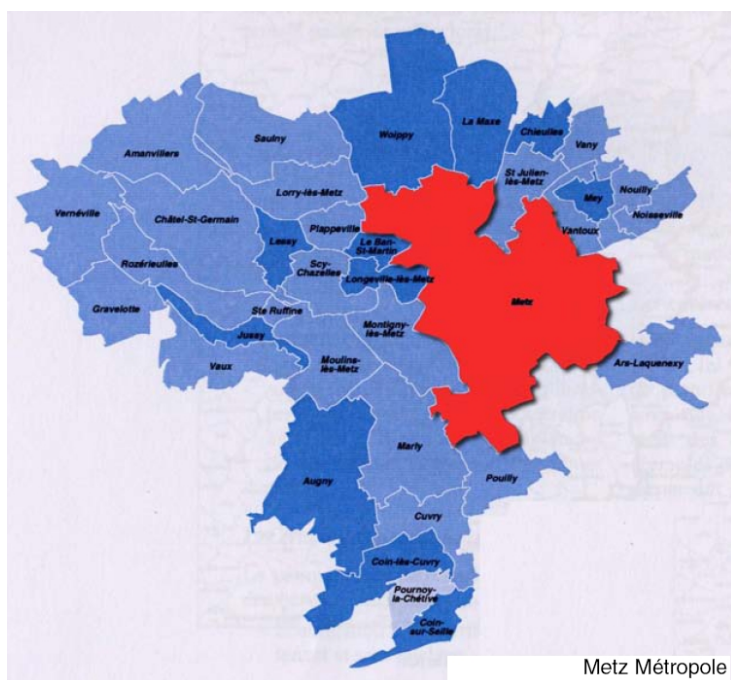
Le développement de nouvelles zones d'activités permettra à Metz de proposer de 5000 à 8000 m<sup>2</sup> de bureaux par an et de capter les initiatives des secteurs industriels, tertiaires et de services les plus en pointe sur divers sites (Extension du Technopôle, Quartier de l'Amphithéâtre, etc. ...).

Pour accompagner le développement de ces nouvelles zones, un redéploiement de l'offre en surfaces pour l'accueil de nouvelles activités ou de logements sera opéré dans le cadre d'une intervention globale qui intégrera :

- la requalification de certains quartiers comme Metz-Nord,
- le renouvellement urbain opéré à Metz-Borny ou dans l'ORU de Metz-Nord-Woippy,
- la transformation des friches industrielles et militaires telles que le boulevard de Trèves, le Quartier Desvallières, le site des essences ou la rue des Alliés,
- le changement d'usage de certains bâtiments ou ensembles immobiliers (centre de tri postal, hôpitaux etc...)

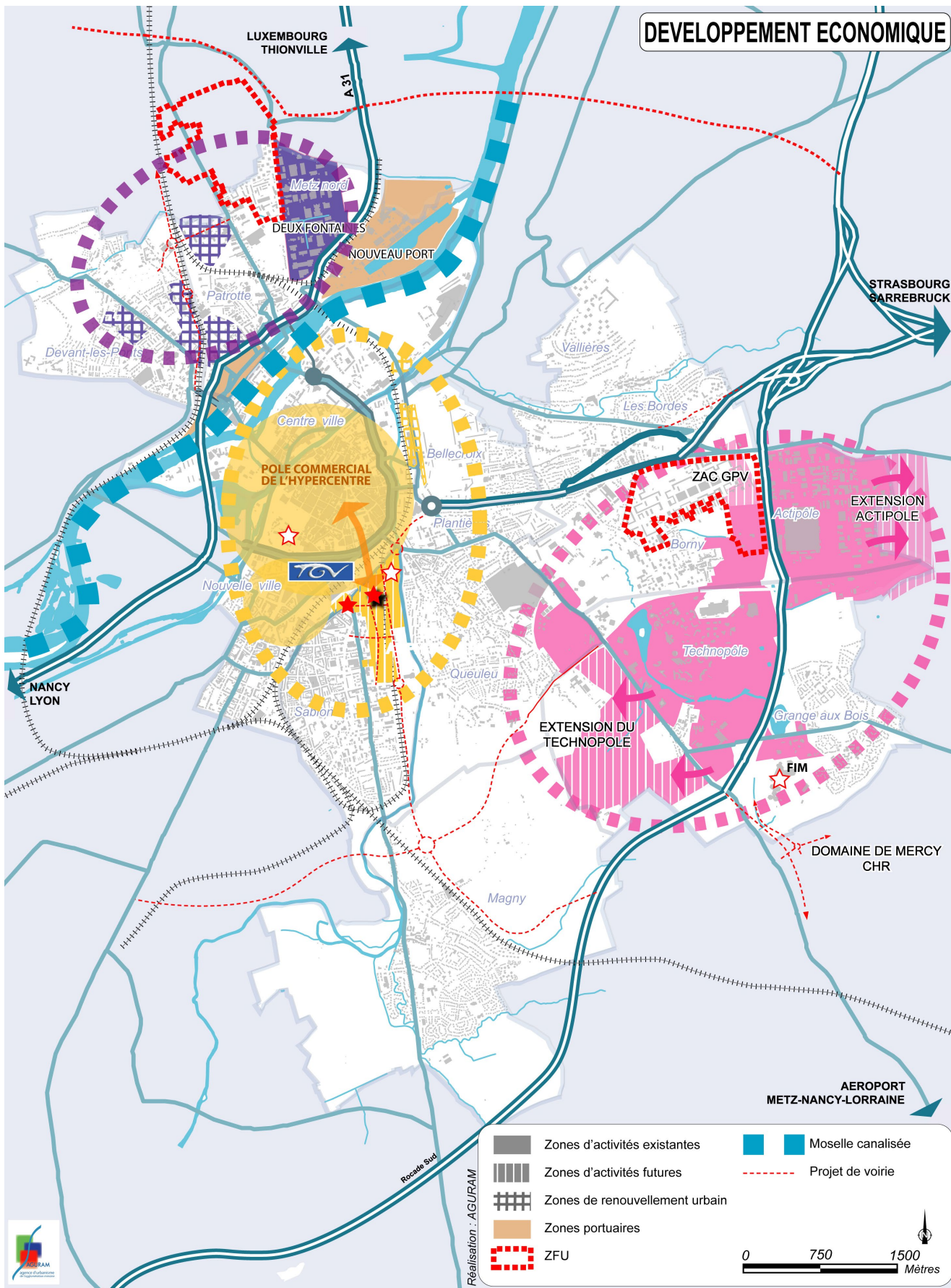
En parallèle, un programme d'actions particulier permettra au centre-ville de conserver son attractivité et d'étendre son rayonnement. Accompagnant la mise en œuvre du plan de déplacement urbain visant à garantir une meilleure desserte du centre-ville, La Ville de METZ poursuivra un redéploiement de son offre de stationnement ((extension des parkings Esplanade, Saint- Jacques, création d'un parking en ouvrage Place Mazelle, nouvelles capacités de stationnement public dans le quartier de l'Amphithéâtre). Ce redéploiement de l'offre de stationnement s'accompagne d'une intervention forte sur l'espace public. Ainsi, le réaménagement de places telles que la Place Saint-Louis, la Place Saint-Martin, la Place de Chambre, la place Saint Vincent, la Place Mazelle et de la très emblématique Place de la République a été réalisé ou est programmé.

Pour être assuré de la permanence de ce dynamisme économique, il doit être consolidé par la création d'une offre de logements suffisante permettant d'accueillir les nouveaux actifs. Cette offre, s'établissant autour de 400 à 500 logements par an s'inscrit dans un objectif de mixité sociale. Elle s'appuiera tant sur les opérations de renouvellement urbain (Borny, Quartier de l'Amphithéâtre, friches militaires et industrielles), que sur des zones de développement encore disponibles à Metz (Coteaux de la Seille, Grigy, Hauts de Vallières, Devant-les-Ponts).



Mais ce développement de l'offre de logement se fera dans un cadre réglementé. L'ensemble de la production publique et privée en matière d'aménagement, d'urbanisme et de construction s'inscrit dans une démarche de qualité architecturale et urbaine. Pour chaque opération, il sera fait appel à un urbaniste qui en définira le profil général. Pour assurer la qualité architecturale des réalisations, les maîtres d'œuvre des projets d'équipements publics et d'aménagement seront recrutés par concours. Pour les constructions des particuliers, les demandes d'autorisations et les permis de construire feront l'objet d'une étude attentive d'un architecte conseil de la Ville. Enfin, les ravalements et la publicité feront l'objet d'une vigilance particulière.

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



# 1 • RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE METZ POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

## Appuyer le développement économique sur des projets phares et des technologies innovantes

• Metz, capitale régionale au coeur de l'Europe ville centre de la CA2M et à ce titre garante de l'image de toute l'agglomération, doit définir un projet à la hauteur de ses ambitions et consolider son attractivité.

Deux grandes opérations phare viendront appuyer le développement de l'attractivité économique de Metz : le Quartier de l'Amphithéâtre et l'Extension du Technopôle. Ces deux futurs grands quartiers d'affaires, de commerces et d'habitat, complémentaires dans leur offre seront des lieux privilégiés pour la mise en oeuvre des nouvelles technologies, de la haute qualité environnementale et de la qualité architecturale et urbaine.

Tous les deux permettront de déployer de grands équipements d'agglomération (centre Pompidou-Metz, centre des congrès...) et d'accueillir des activités du tertiaire supérieur et des bureaux. Dans les deux cas, ces nouveaux quartiers bénéficieront d'une mixité entre activités et logements.

En parallèle de ces deux opérations, il sera également nécessaire de dégager un important potentiel de développement pour de nouvelles activités économiques d'agglomération. La reconquête urbaine des friches industrielles et militaires comme BP Total rue des Alliés ou les subsistances militaires du boulevard de Trèves y participent. Le renouvellement urbain de Metz Borny est également mis à profit. Par ailleurs, le développement de l'Actipôle sera engagé.

Enfin, l'objectif affiché de qualité des zones d'activité conduit à la requalification des activités plus ou moins organisées dans des zones ou sur des axes situés aux entrées de ville (Route de Thionville, ancienne RN3, Actipôle de Metz Borny, zone d'activités des Deux Fontaines).

Le développement de ces pôles d'activité économique sera facilité par la poursuite de la mise en oeuvre des dernières technologies en matière de télécommunication, grâce au déploiement d'un réseau Internet très haut débit par fibre optique.

Ces atouts du présent, Metz les consolidera en misant sur l'avenir et la formation de ses forces vives. Metz entend se doter d'un pôle de savoir fort. Pour cela, elle favorisera l'enseignement et la recherche en prévoyant des possibilités de redéploiement des sites actuels des universités et des grandes écoles (déplacement de l'ENIM, CFA hôtelier), en réservant des capacités de développement sur le Technopôle et ses extensions, en intégrant les besoins spécifiques à l'intégration des étudiants dans la cité notamment en matière de logement, de transports et de déplacements.

## Soigner son image pour la mettre au service du développement économique :

À l'instar d'autres métropoles européennes, Metz souhaite amener le tourisme à participer pleinement à l'attractivité de la ville et à son développement économique.

Car la ville, forte d'un patrimoine historique et d'une qualité de vie de premier ordre, a de nombreux atouts à faire valoir. Pour continuer à les faire valoir, les politiques de protection et de mise en valeur des ensembles urbains et des sites remarquables seront poursuivies (extension du Secteur Sauvegardé et multiplication des Opérations Groupées de Restauration Immobilière, poursuite des OPAH, des campagnes de ravalement et du Plan Lumière, mise en oeuvre du Plan de Paysage...).

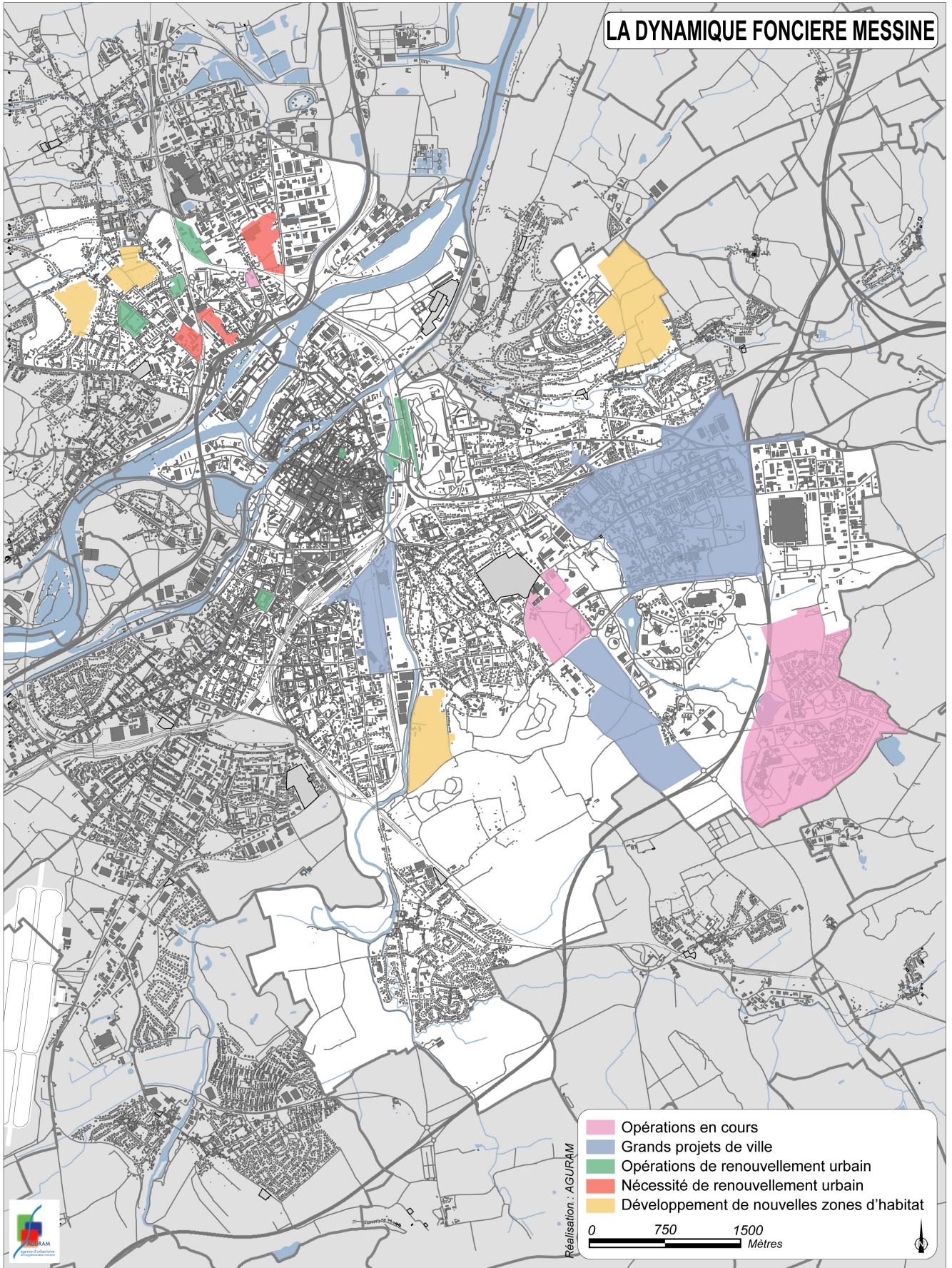
C'est dans cet esprit que Metz fait résolument le choix de la qualité dans toutes les actions et opérations d'aménagement et de construction qu'elle conduit ou qu'elle encadre par le Plan Local d'Urbanisme ainsi que par le Plan de sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé.

Par ailleurs, la Ville favorisera le développement, au centre ville et à proximité de la gare TGV, de grands équipements porteurs de manifestations de haut niveau, à caractère économique (Cité des Congrès), culturel (Centre Pompidou-Metz, nouvelle multimédiathèque) et sportif (les Arènes).





# LA DYNAMIQUE FONCIERE MESSINE



## 2 • TENDRE VERS UN EQUILIBRE GLOBAL ENTRE DEMOGRAPHIE, EMPLOI ET UNE OFFRE DIVERSIFIEE EN LOGEMENTS, EN ACTIVITES ET EN EQUIPEMENTS PUBLICS.

### Favoriser le dynamisme démographique tout en tenant compte des tendances lourdes

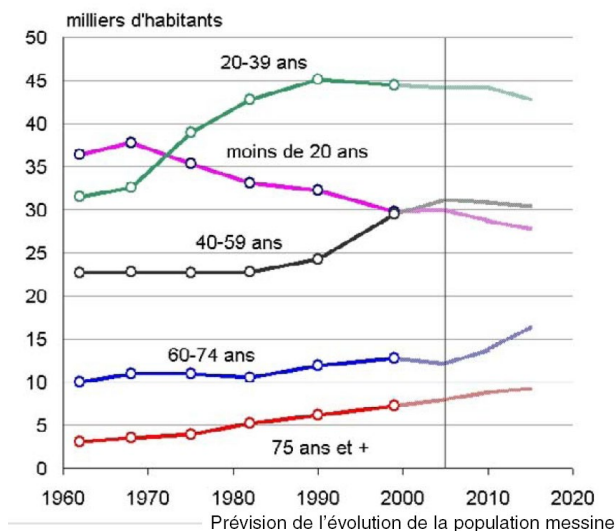
• Il est tout d'abord nécessaire de prendre en compte les divers facteurs de l'évolution démographique de la ville, dans son environnement.

Pour certains, ils sont favorables puisque dans la dernière période inter censitaire, la population a continué de croître (+ 3,4 % entre 1990 et 1999). Cela signifie que Metz doit se préparer à accueillir cette croissance, mais en l'appréciant au regard tant de ses causes que de ses formes et des mutations profondes que connaît actuellement notre société. La pyramide des âges, qui accuse un vieillissement général de la population, plus ou moins marqué selon les quartiers, la baisse de la natalité et un solde migratoire déficitaire indiquent que Metz doit veiller à son équilibre démographique.

Cela conduit par exemple à prendre en compte le vieillissement de la population et la diminution de la taille des ménages dans tous les actes d'aménagement. Cela revient aussi à rechercher un équilibre dans la capacité des quartiers à évoluer et à se renouveler pour pouvoir y maintenir des équipements et une qualité de service suffisamment diversifiée.

Par le développement des activités économiques et de l'emploi,

et par celui d'une offre diversifiée et adaptée en matière de logements et de services, la Ville pourra encore mieux retenir et conquérir une population active et en âge d'avoir des enfants, et tenir compte de l'évolution sociétale de la notion de ménage (familles recomposées, adulte seul avec ou sans enfant etc. ...).



### Développer des réponses diversifiées pour satisfaire les besoins importants en logements

• La question du logement est centrale dans les conditions de l'évolution démographique de la ville comme de l'agglomération. Comme il a été dit précédemment, la mise sur le marché de 400 à 500 logements par an est actuellement nécessaire pour remplir cet objectif. Aussi, tous les moyens seront-ils mis en oeuvre pour poursuivre l'amélioration des logements anciens et la construction de logements neufs, pour favoriser la constitution d'une offre urbaine d'habitat individuel, pour renouveler et mieux répartir le parc social. L'objectif premier étant de répondre rapidement au moins aux besoins actuels non satisfaits.

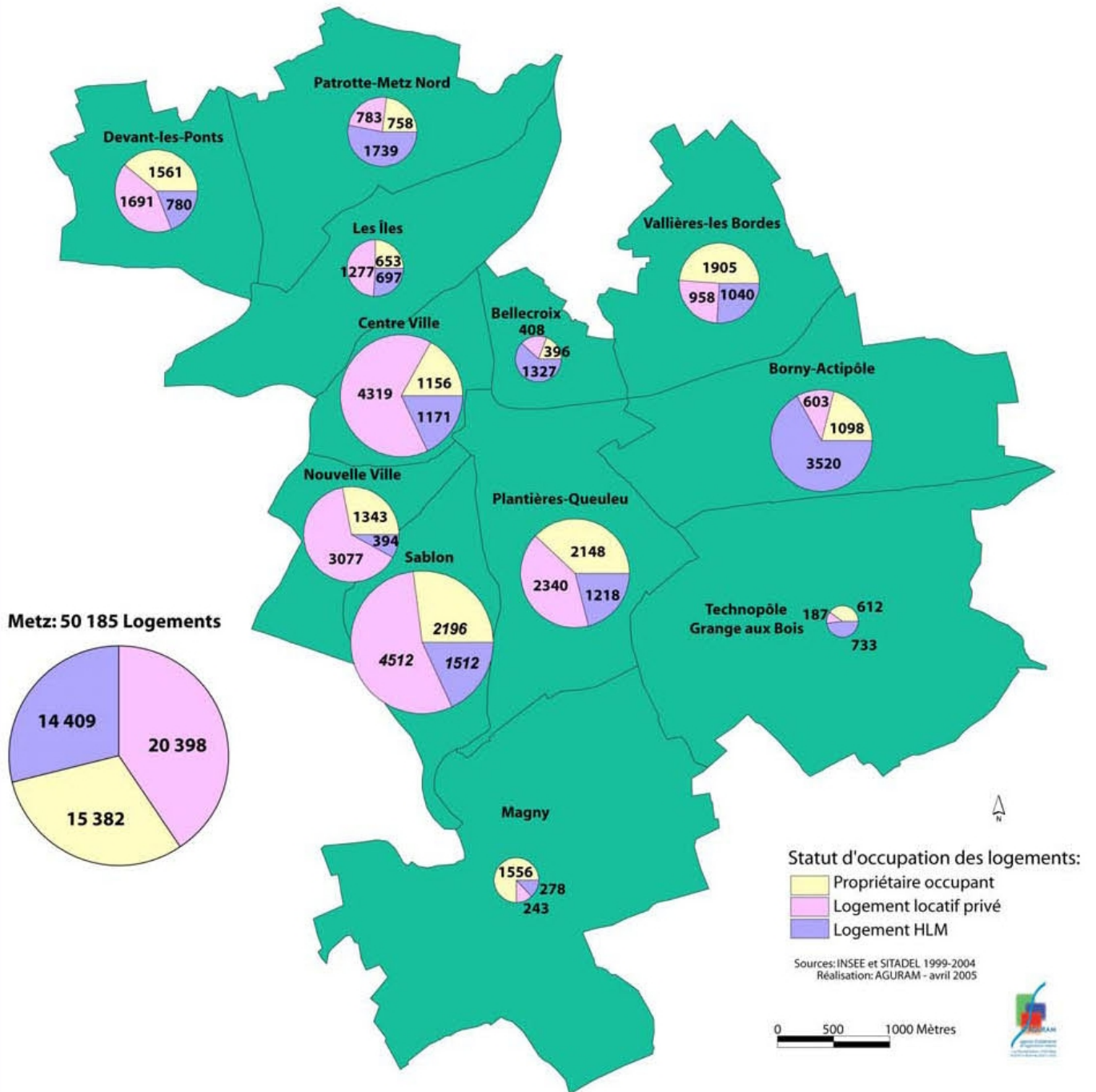
La remise sur le marché des logements anciens ou inoccupés sera assurée par le biais de la poursuite des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et des Opérations Groupées de Restauration Immobilière dans les quartiers historiques (notamment à la faveur de l'extension du secteur sauvegardé). Elle aura également lieu par le biais des opérations menées dans les quartiers concernés par la rénovation urbaine (GPV de Metz-Borny, ORU de Metz Nord), où des copropriétés dégradées peuvent être concernées.

La ville favorisera également dans la production de logements neufs, en continuant de mener en amont une politique foncière active mettant en oeuvre de façon coordonnée les différents outils existants, le cas échéant en relation avec la CA2M et l'EPFL. Elle assurera l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces afin de mieux satisfaire la forte demande de logements, en favorisant la constitution d'une offre diversifiée à des prix raisonnables.

Dans ce cadre, et en fonction du contexte urbain, elle se fixe pour objectif la création de 20 % de logements sociaux dans les nouvelles opérations d'aménagement et s'efforcera par ailleurs de répondre aux attentes en matière de création de logements individuels. La Ville veillera à la qualité et la diversité de ces productions urbaine, et en particulier à celles issue de la défiscalisation.



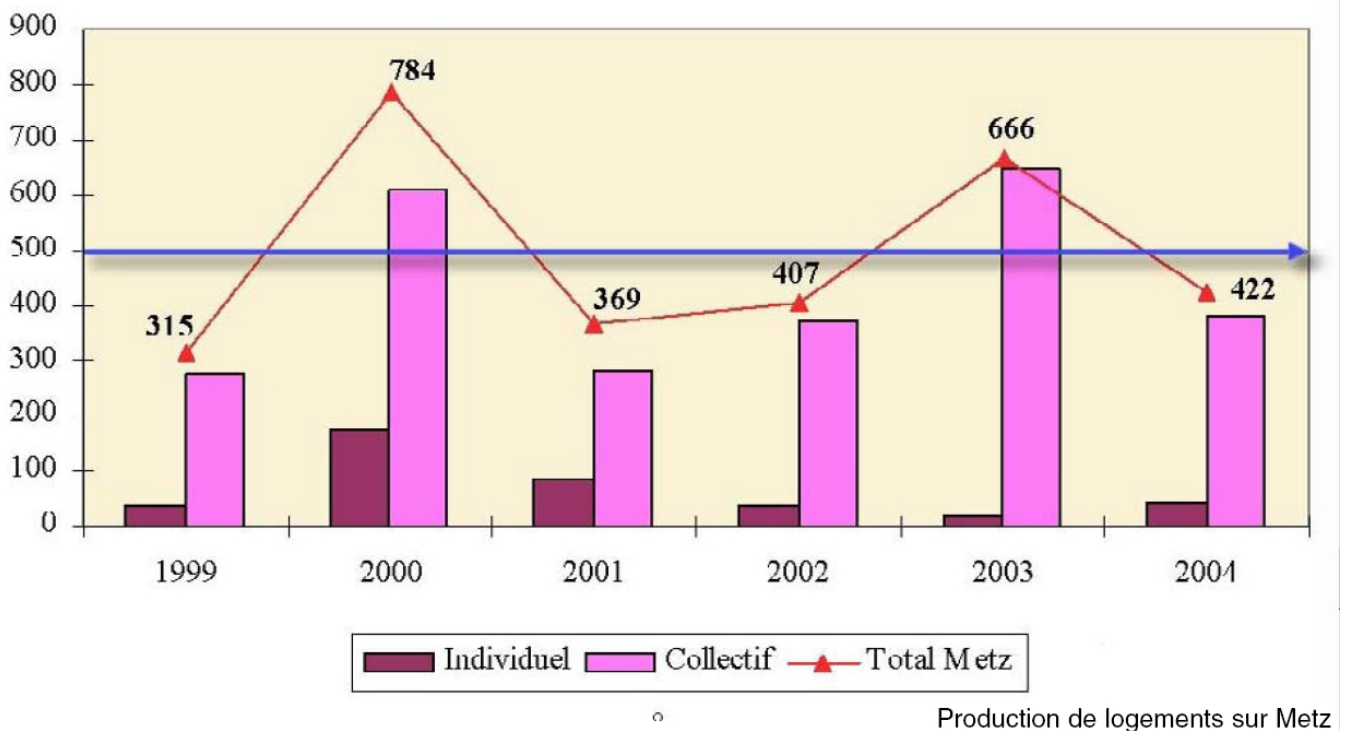
## Statut d'occupation des logements messins

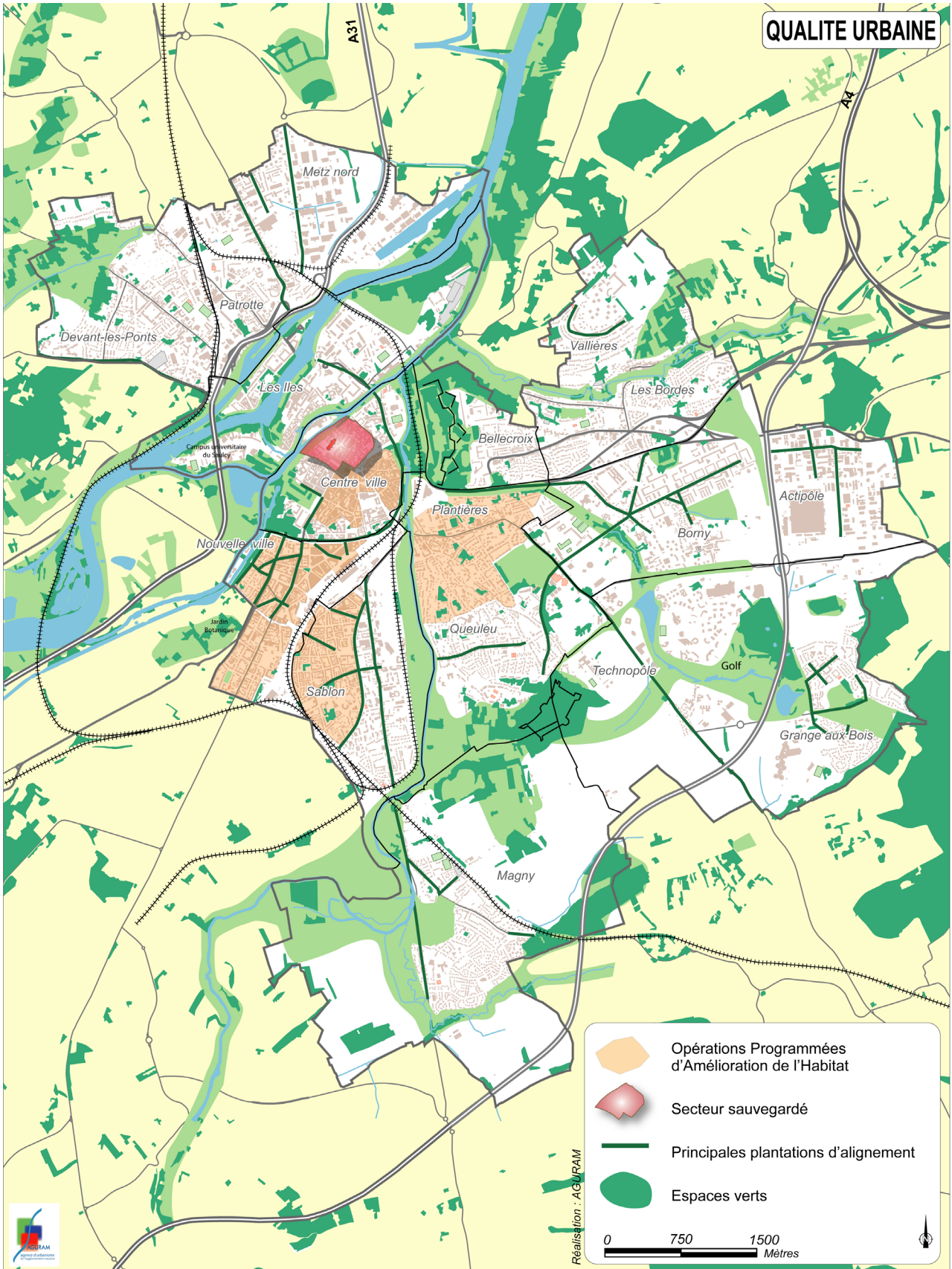


## Adapter le niveau d'équipement et de services aux ambitions de la ville et aux nouveaux besoins de ses quartiers

• Metz, avec la CA2M, s'apprête à compléter sa gamme de grands équipements avec la construction du Centre Pompidou Metz, d'une future cité des Congrès et d'une nouvelle multimédiathèque dans le quartier de l'Amphithéâtre. Ces équipements, auxquels il faut en ajouter d'autres répartis sur la ville comme le pôle multisports des Arènes, le futur Centre des Musiques Actuelles ou la halle d'Athlétisme ont vocation à être le support de manifestations de grande envergure de nature à amplifier l'attractivité et le rayonnement de la ville.

Metz s'engage également à poursuivre la création et l'adaptation des services et équipements de proximité qui concourent à la qualité de vie des messins dans les différents quartiers, en tenant compte de l'évolution des besoins de la population, notamment en mettant en oeuvre tous les aménagements et les facilités existants pour permettre un meilleur accès aux personnes souffrant d'un handicap.







### 3 • ORIENTER RESOLUMENT L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'ESPACE VERS LA QUALITE URBAINE, LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### Programmer et mener les actions dans le souci d'une gestion économe de l'espace

- La gestion économe de l'espace messin se traduira d'abord par la poursuite des actions visant à l'amélioration de l'existant : des politiques de réhabilitation de l'habitat (restauration immobilière, OPAH, grands ensembles) et de requalification des anciennes zones d'activités (Metz-Nord, Deux Fontaines, Actipôle, route de Thionville, boulevard de l'Europe et rue Metman).

Elle passe également par la reconquête des espaces en déshérence. Les friches, qu'elles soient militaires ou industrielles, retrouveront un intérêt et une vocation urbaine après des travaux d'adaptation et de rénovation (subsistances militaires du Boulevard de Trèves, quartier Desvallières), ou feront parfois l'objet d'opérations de renouvellement urbain parfois de grande envergure comme au Quartier de l'Amphithéâtre.



La gestion économe de l'espace conduit également à mener les développements urbains nouveaux dans un cadre concerté, maîtrisé par la Collectivité pour toutes les opérations importantes ou stratégiques. Ces opérations feront l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne leur qualité urbaine et architecturale pour lesquelles une stratégie de sensibilisation et de maîtrise a été mise en place.

- Les secteurs prioritaires d'intervention de la ville (espaces de renouvellement ou de développement urbain) seront les champs de prédilection pour l'organisation de la diversité urbaine (en assurant la possibilité de créer des activités et des services dans les quartiers pour échapper à la mono fonctionnalité) et de la mixité sociale (par une diversité dans le statut, la nature et la composition des logements).

#### Préserver les espaces naturels en leur assurant une gestion pérenne

- Le projet tend vers un équilibre entre un développement urbain maîtrisé, la préservation des espaces naturels qui font l'identité de la ville, et les terres cultivées dont l'exploitation est assurée dans la durée.

La recherche de cet équilibre conduit la ville à préserver les espaces naturels, agricoles et maraîchers dans la ville et à maintenir, voire à réduire les surfaces d'urbanisation future, en réorganisant éventuellement leur répartition.

Les zones menacées par un risque naturel prévisible tel que les inondations (un nouveau Plan de Prévention du Risque d'Inondation vient d'être mis en place) ou glissements de terrain seront exclues de toute constructibilité là où aucune modalité suffisante de protection des personnes et des biens n'aura pu être définie.

Ces espaces pourront alors privilégier une occupation en jardins familiaux et compléter ainsi une offre aujourd'hui encore insuffisante. Car l'objectif de ce plan est de toujours chercher à associer un mode de gestion pérenne au statut de zone naturelle.







Le souci majeur est de préserver les espaces qui jouent un rôle essentiel dans la qualité des paysages (vallées, perspectives, transitions topographiques ...). Ces espaces contribuent, avec les avenues arborées et les principales masses boisées qui couvrent les ouvrages militaires ou soulignent les vallées, à assurer le maillage principal de respiration de la ville.

Les zones humides et les cours d'eau, espaces naturels parmi les plus sensibles, se trouveront ainsi protégés et pourront continuer à être mises en valeur.

Car la ville entend dépasser la simple préservation et évoluer vers cet objectif de valorisation des paysages naturels et urbains de son territoire. Elle met en œuvre ce principe dans son PLU, en ayant par exemple une approche critique de ses espaces boisés classés ou en mettant en œuvre des protections réglementaires propres à garantir l'intégrité paysagère, urbaine et architecturale des centres villageois.



## **Promouvoir une gestion durable des ressources et mieux intégrer les préoccupations de santé**

- Metz qui est le berceau de l'écologie urbaine est sensible aux objectifs de la haute qualité environnementale, tant dans les processus d'aménagement qu'elle initie que dans les projets de construction qu'elle instruit. Elle s'y est préparée de longue date dans les domaines de l'eau et, pour des raisons historiques, dans celui de l'énergie.

La ressource en eau potable est garantie et sécurisée. Il en est de même pour la capacité à traiter les eaux usées de l'agglomération. Il faut maintenant que la ville assure la promotion des moyens permettant une limitation de la croissance de la consommation d'eau potable ou la mise en œuvre de techniques alternatives en matière d'assainissement pluvial.

Les déchets de l'agglomération sont traités dans un nouveau centre de tri et de valorisation et une nouvelle usine d'incinération. Il faut désormais poursuivre l'amélioration des conditions du stockage des déchets avant leur collecte, à l'échelle de l'immeuble comme à celle du quartier.

Enfin, en matière d'approvisionnement électrique, Metz dispose d'une régie municipale qui satisfait les besoins de l'agglomération. L'UEM qui distribue déjà l'électricité, gère également le réseau de chauffage urbain dont la ville est équipée et s'apprête à distribuer le froid à l'occasion du développement du Quartier de l'Amphithéâtre. Il s'agit d'un exemple de prise en compte du souci de préservation du climat. Les nouvelles opérations devront en effet envisager leurs consommations énergétiques d'une manière raisonnée, notamment en limitant les déperditions et en optimisant les conditions de mise en œuvre des énergies renouvelables.

Globalement, le projet intégrera les questions de qualité de vie et de santé publique en se dotant des outils qui permettront de lutter plus efficacement contre le bruit (établissement d'une carte du bruit complémentaire aux zones de bruit des infrastructures), les pollutions (mise en œuvre du PDU) et les nuisances (types d'occupation du sol autorisés dans le PLU).

## **Maîtriser les déplacements, réorganiser le stationnement et procéder à l'intégration urbaine des infrastructures**

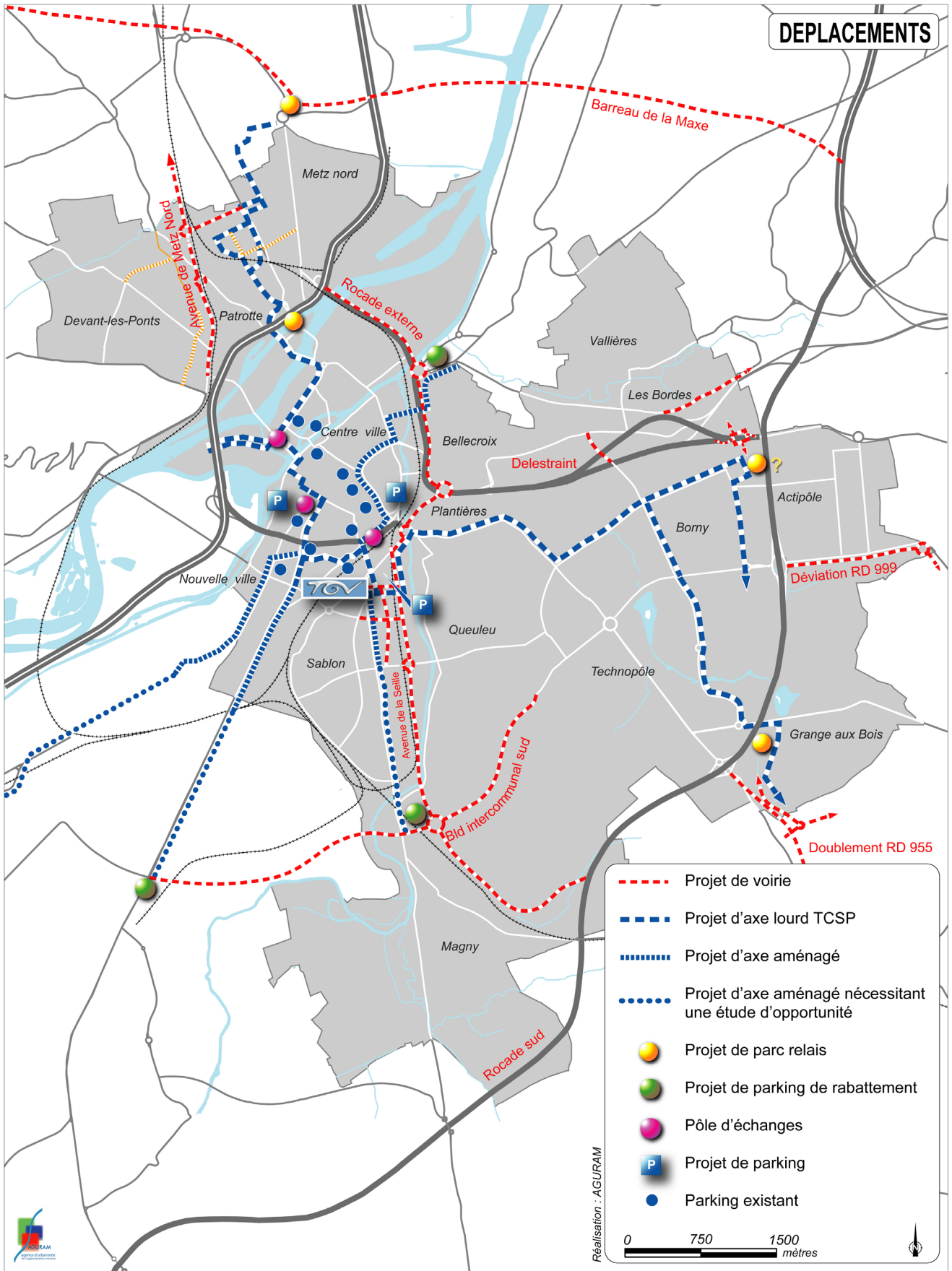
La CA2M a approuvé la modification du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Messine (PDU). La Ville en a tenu compte dans l'établissement du Plan Local d'Urbanisme de Metz qui, en la matière, poursuit quatre grands objectifs :


- Aboutir à une meilleure hiérarchisation du réseau des voiries. Cette disposition favorisera le report des trafics de transit hors de la ville dense et offrant plus de tranquillité et de sécurité dans les secteurs résidentiels.

Cette orientation, appuyée sur des projets de voiries nouvelles, garantira le maintien d'une excellente accessibilité aux parkings du centre-ville par l'A31 et la rocade des boulevards ainsi qu'une bonne irrigation des quartiers périphériques.

Par ailleurs, la réalisation de l'avenue de la Seille assurera la desserte du Quartier de l'Amphithéâtre et améliorera l'accessibilité au pôle d'échanges intermodal que devient la gare TGV de Metz.

# DEPLACEMENTS





- Favoriser les modes de déplacement les moins polluants. Pour des raisons de qualité de vie et de santé publique et compte tenu de la forte progression du parc et de la circulation automobile, il est devenu indispensable de favoriser la marche à pied, le vélo et les transports en commun.

Pour cela Les dispositions utiles seront prises pour que la CA2M puisse mettre en oeuvre dans de bonnes conditions les infrastructures lui permettant d'améliorer la performance et la qualité de service des transports en commun urbains : sites propres, parkings relais Rochambeau, Pas du Loup et Grange Aux Bois-FIM. Il est par ailleurs prévu un aménagement adapté des lieux privilégiés de l'intermodalité, en particulier ceux de la gare de Metz dans le cadre du Quartier de l'Amphithéâtre et de la place de la République dans le cadre de son réaménagement qualitatif.

En accompagnement de cette amélioration des dessertes en transports en commun, un effort particulier sera consenti pour améliorer la qualité des cheminements vers les pôles générateurs de déplacements, en particulier pour assurer une réelle accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le réseau des cheminements et promenades principalement développé sur la trame des ruisseaux et rivières articulé avec le plateau piétonnier et joignant les principaux parcs et jardins, sera progressivement étendu afin de constituer un véritable maillage de déplacements pédestres relié aux principaux itinéraires d'agglomération.

Enfin, la sécurité des itinéraires cyclables sera renforcée sur les axes des grandes pénétrantes, au droit des carrefours dangereux et des traversées des grandes infrastructures. Par ailleurs, les dispositions seront prises pour promouvoir le développement de l'aménagement des itinéraires de vélo-loisir, avec notamment la réalisation de la « véloroute ».

- Mieux maîtriser la question du stationnement grâce à la mise en place des sites propres de transport en commun :

- Les parkings relais en lien avec les axes lourds de transports en commun capteront les employés, étudiants et visiteurs avant leur entrée dans la ville dense.
- La ville complétera sa capacité de stationnement public pour garantir une bonne accessibilité aux commerces, services, administrations et manifestations du centre et du Quartier de l'Amphithéâtre qui accueillera de grands équipements (développement du parking Arsenal, création du parking Mazelles, parking du parvis du Centre Pompidou-Metz et parking de la Cité des Congrès).
- Une attention particulière sera portée à la réalisation de parcs résidents aux abords des zones denses du centre-ville
- Enfin, les obligations faites aux constructeurs en matière de création de places de stationnement seront adaptées à ce nouveau contexte.

- Améliorer la qualité de l'intégration urbaine des grandes infrastructures :

La réorganisation des déplacements n'échappe pas au souci global de cohérence et de qualité urbaine :

- La Ville accompagnera l'aménagement des sites propres auquel procédera la CA2M par un traitement qualitatif de leurs abords et des espaces majeurs se situant sur leur parcours.

Elle sera très attentive à l'intégration urbaine des nouveaux aménagements liés à la modernisation des transports en commun urbains (aménagement des sites dédiés, des stations, des pôles d'échanges, des nouveaux parkings relais, qualité du mobilier urbain, de la signalisation etc ...).

- Certains abords de voiries, comme l'A31 dans la traversée de Metz, mais aussi la voie rapide Est, et la majeure partie de la rocade interne des boulevards ou la rocade sud de Metz doivent être requalifiés. De même, certaines entrées de ville comme la route de Thionville méritent une attention particulière. On touche ici aux intentions majeures du PLU concernant la qualité de l'image de la ville et la qualité de vie de ses habitants.
- Enfin, les paysages portuaires (en particulier sur le Port Mazerolles situé au droit du centre historique de Metz) et ferroviaires montrent également la nécessité d'améliorer la situation existante à l'heure où Metz table beaucoup sur les impacts positifs de l'effet TGV.

- Maintenir la fluidité du transport de marchandises :

- Le transport de marchandises, enfin, est un enjeu local qu'il convient d'assurer en veillant à préserver et développer la fluidité des communications sur l'axe nord-sud dans le sillon Mosellan, tant d'un point de vue routier, autoroutier que fluvial.